

PROTOCOLE D'ACCUEIL PHYSIQUE DES PARTICIPANTS

Organismes de formation Lefebvre Sarrut

RÈGLES INTRA-ENTREPRISE

CHEZ LE CLIENT

(ou dans une salle choisie par le client)

- Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants de la formation
- Le formateur et les participants portent un masque
- Le respect des conditions sanitaires (nettoyage et désinfection) est assuré par le client

DANS L'UN DE NOS ORGANISMES

- Les formations dans les locaux des organismes ont lieu depuis début juin
- Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants de la formation
- L'organisme de formation s'assure que le formateur a un masque
- Sur demande du client, l'organisme peut fournir des masques aux participants, qui seront facturés
- La taille de la salle permet de respecter les distances d'un mètre minimum entre chaque participant
- Les portes sont maintenues ouvertes, à l'exception des portes de sécurité incendie

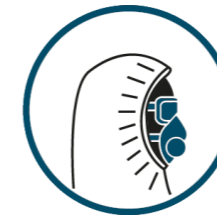
- Pour permettre l'application des mesures d'hygiène individuelle relative au lavage des mains, des distributeurs de gel hydroalcoolique sont à disposition aux accueils des bâtiments, à chaque palier d'étage et dans les salles
- Pour information, les collaborateurs présents sur site sont équipés de masques et d'un flacon de gel hydroalcoolique, les salariés des fournisseurs externes (nettoyage, entretien, etc.) sont soumis au respect des mêmes règles de précaution sanitaire que les collaborateurs
- Conformément aux directives de la Fédération de la Formation Professionnelle, les supports de formations sont dématérialisés et mis à disposition avant la formation sur l'espace en ligne de l'organisme

DANS UNE SALLE EXTÉRIEURE LOUÉE PAR UN ORGANISME DE FORMATION



- Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants de la formation
- L'organisme de formation s'assure que le formateur a un masque
- Sur demande du client, l'organisme peut fournir des masques aux participants, qui seront facturés
- Le respect des conditions sanitaires (nettoyage et désinfection) par le prestataire est vérifié par l'organisme en amont de la tenue de la formation
- La taille de la salle doit permettre de respecter les distances d'1m minimum entre chaque participant

NETTOYAGE DES LOCAUX



Toutes les opérations de nettoyage et de désinfection sont effectuées par des professionnels portant des équipements de protection individuelle.



La désinfection des locaux avec des produits spécifiques est réalisée quotidiennement les jours d'ouverture, et les salariés des sous-traitants interviennent tout au long de la journée en portant une attention particulière aux points de contact (poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier, boutons des ascenseurs ...), aux sanitaires et aux espaces communs. L'aération des locaux est également assurée chaque jour.



Si la présence d'une personne atteinte par le coronavirus COVID-19 dans les locaux venait à être détectée, une désinfection spécifique serait réalisée conformément à la réglementation sanitaire en vigueur.



Le nettoyage des locaux est réalisé régulièrement comme habituellement.